

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet le défrichage et les travaux de réseaux de la parcelle en vue de l'aménagement d'un lotissement de 8 lots destinés à la vente et répondant aux besoins de logements des habitants et à la croissance de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront dès l'obtention des autorisations nécessaires, à priori au premier trimestre 2018. Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches. En fonction de leur qualité et de leur taille, certains arbres seront replantés plus loin, dans une surface libre d'intervention ou sur l'un des deux espaces verts prévus dans le projet. Le défrichage et le remplacement des arbres est estimé à 1 semaine. Les travaux de réseaux et de route sont estimés à 1 mois. Les travaux seront suspendus lors d'un épisode pluvieux afin d'éviter un ruissellement trop important de matières minérales en suspension. Le chantier respectera les conditions de chantiers à faibles nuisances.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage. Les ouvrages relatifs à l'assainissement pluvial (grilles avaloirs, canalisations enterrées, noue de rétention) feront l'objet d'un entretien régulier. L'assainissement des eaux usées sera autonome et a fait l'objet d'une étude hydrogéologique jointe en annexe (ANNEXE 8) Le projet de permis d'aménager inclut la création de deux places de parking par lot, soit 16 places en revêtement goudronné et localisées à l'entrée des lots.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager (déposé en septembre 2017)

Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 d

e la nomenclature exposée dans l'article R 214-1 du code de l'Environnement
Autorisation de défrichage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------|
| Surface totale de la zone de projet | 14 216 M2 |
| Surface de la voirie | 1 680 M2 |
| Hypothèse de surface d'emprise des constructions (toitures + terrasse) | 850 M2 |
| Surface des allées d'accès | 400 M2 |
| Surface des espaces naturels | 11 286 M2 |
| Surface à défricher | 14 216 M2 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Lieu dit Feminiccia
Commune de Ghisonaccia

Section cadastrale C
Parcelle 421

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de Ghisonaccia |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRI de la Commune de Ghisonaccia approuvé le 18/07/2001, actuellement en cours de révision. Le projet a fait l'objet d'une étude hydrogéologique afin d'évaluer la nature des ouvrages et des travaux envisagés, et de proposer une solution conforme au PPRI de la commune. Voir ANNEXE 10. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Situé à plus de 4km |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les réseaux sont connectés au réseau public d'eau potable. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de terrassement prévu pour le projet d'aménagement. La topographie du site est relativement plane. Il est prévu une fouille sur 20 cm au niveau des futures voie pour un enrobé, au niveau du terrain naturel. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site ne comporte pas d'habitat remarquable. Le défrichage et l'imperméabilisation d'une partie du terrain (voirie) risquent d'avoir un impact sur la faune et la flore du site. La flore : 37 arbres, dont 4 chênes lièges et 33 chênes blancs (de moins de 20cm de diamètre de tronc) seront remplacés par des arbres de la même essence et de taille adulte, ou replantés sur le terrain (notamment au niveau des espaces verts). La faune : les perturbations sur la faune présente autour des chênes lièges et blancs (abeilles domestiques et insectes galliades) seront limitées grâce à la replantation des arbres concernés et par leur proportion réduite par rapport à l'existant conservé et par l'installation de clôtures laissant le passage de la petite faune. Le caractère périurbain des abords du site (RN 198, habitations, voies, bois) permet d'inscrire le projet dans la continuité écologique des abords et de l'existant en conservant une faible densité de construction. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet est relativement éloignée des sites Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Marais Dell'Sale, zones humides périphériques et forêt de Pinia (FR9400580) - Etang d'Urbino (FR9410098) Ces sites se trouvent à plus de 4km de la zone de projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ces zones. |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Concernant le PPRI : l'imperméabilisation d'une partie du terrain (notamment voirie, parking) est susceptible d'augmenter le ruissellement de l'eau lors d'un épisode pluvieux. Cette augmentation a été prise en compte et a conduit à la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales faisant l'objet du projet. A savoir, une noue de rétention reliée à un talweg existant sur la parcelle voisine. Voir ANNEXE 10. Le PPRI de la commune de Ghisonaccia approuvé le 18/07/2001 est actuellement en cours de révision. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit le raccordement aux réseaux publics et l'assainissement autonome. Il n'est pas concerné ou à l'origine de risques sanitaires. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, le personnel réalisant les aménagements, dont le détrichement va se déplacer sur le site. Des engins de chantier vont intervenir sur la zone de projet. En phase exploitation, les résidents du lotissement seront amenés à se déplacer sur le site. Compte tenu du faible nombre de lots et du caractère résidentiel du projet, le trafic engendré sera faible. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, les nuisances sonores peuvent être liées au détrichement et au passage d'engin lors des travaux de réseaux et de voirie. En phase d'exploitation, le bruit sera limité (nuisances faible) compte tenu du caractère résidentiel du projet. Il sera également atténué par la flore existante. |
| Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |

| | | | | |
|------------------|---|---|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet est conçu de façon à ce que les déchets soient collectés et traités conformément à la réglementation. Un local poubelle est prévu à l'entrée du terrain, afin de limiter les nuisances. Il est facilement accessible et nettoyable. L'assainissement des lots est autonome et fait l'objet d'une étude pour éviter toutes nuisances olfactives. L'implantation potentielle des habitations assure une distance minimale de 20m entre 2 habitations et va jusqu'à 50 m, limitant l'impact du voisinage.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux pourront engendrer des vibrations. En phase exploitation, le projet engendrera de faibles vibrations liées à l'activité d'habitat des lieux. Le projet est situé à plus de 250m de la RN198, il n'est pas concerné par les vibrations de cette voie passante.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'est pas prévu d'éclairage commun au lotissement. Deux luminaires encastrés sont proposés au niveau du portail d'entrée de chaque lot, avec 20 lux minimum en ce point. D'autres émissions lumineuses minimales seront produites par la fonction d'habitat des lieux. La faible densité du projet permet de considérer l'impact des émissions lumineuses minimales.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Pendant la phase travaux : poussières, sciures de bois (défrichage) Aucun rejet en phase exploitation.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets engendrés par les travaux, dont les déchets verts issus du défrichage, seront collectés et évacués vers un centre de tri. Le projet prévoit la création d'un local poubelle à l'entrée du lotissement.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le caractère paysager du lieu sera conservé au maximum. L'entretien et la re-plantation des arbres prévus dans le projet permet de limiter les interventions pour conserver la nature légèrement boisée du site. Il n'y a pas d'impact notable plus sur le patrimoine architectural, culturel ou archéologique. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le défrichement s'effectue dans le cadre d'un projet de lotissement. La nature du sol est susceptible de changer, sur une zone limitée du terrain : 1/ pour la création des routes (revêtement goudronné) 2/ pour la création des parkings (revêtement goudronné) 3/ pour la création du local poubelle (voir ANNEXE 4). Le projet s'inscrit dans la continuité de la croissance urbaine et de la densification de la commune de Ghisonaccia, il ne modifie pas l'activité humaine. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Il y a deux potentielles incidences voisines :

- l'exutoire de la conduite de fuite de la noue de rétention sera situé sur la parcelle C48 (voir ANNEXE 10)
- les nuisances de vibration et sonores liées à la phase travaux du chantier (modérées) puis à son exploitation résidentielle (calme, faible) Le voisinage concerné est limité à 3 habitations, située à plusieurs dizaines de mètres de la voie communale que devront emprunter les véhicules pour accéder au terrain. Les effets engendrés seront minimes du fait de la faible densité d'habitation proposée dans le projet. Les nuisances liées aux travaux ne devront pas excéder 5 semaines.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les nuisances envers les riverains, les travaux auront lieu uniquement de 7h à 19h les jours ouvrés.

Plusieurs mesures préventives seront mises en oeuvre pour éviter une pollution de l'environnement au cours des travaux : définition d'un plan de circulation des engins visant à limiter leur déplacement, maintenance préventive du matériel, collecte et évacuation des déchets, interruption des travaux lors d'un épisode pluvieux, non rejet dans le milieu naturel des eaux de lavages des toupies d'hydrocarbures et autres substances indésirables,.... L'augmentation du ruissellement dû à l'imperméabilisation d'une partie du site sera compensée par la création d'une noue de rétention. L'ouvrage de fuite sera équipé d'une vanne martelière. Celle-ci pourra permettre de stocker une éventuelle pollution. Le réseau d'assainissement pluvial fera l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier. Une voie d'accès et un espace d'entretien sont prévus dans le plan du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé à proximité immédiate d'une zone soumise à une protection environnementale ou patrimoniale. De plus, plusieurs mesures sont mises en place en phase travaux et en phase exploitation afin de limiter au maximum l'impact du projet sur son environnement. En conséquence, je considère qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| ANNEXE 7 / Schema de gestion des eaux pluviales prévu sur la zone de projet ANNEXE 8 / Etude Hydrogéologiques Assainissement ANNEXE 9 / Notice Explicative ANNEXE 10 / Etude au Code de l'Environnement ANNEXE 11 / Plan de défrichement |
| |
| |
| |
| |

9. Engagement et signature

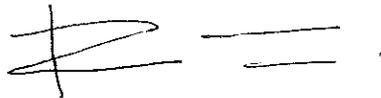
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ghisonaccia

le, 20/12/17

Signature





1/ 25000



1/5000

PA 1

Maître d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17

Commune de Ghisonaccia

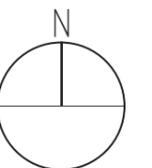
JEAN FILIPPI ARCHITECTE

Villa les Palmiers / 20240 Ghisonaccia
atlasarchi@orange.fr / 0611798779

PLAN DE SITUATION

Echelle : -

N° Reg. Ordre Archi.171 - RCS BASIA B 353 961 394
FILIPPI Jean - Architecte DESA
Villa " Les Palmiers " - 20240 GHISONACCIA
Téléphone : 04 95 57 32 60 - Télécopie : 04 95 34 12 78



PA 6

PA 7

DEMANDE PERMIS D'AMENAGER

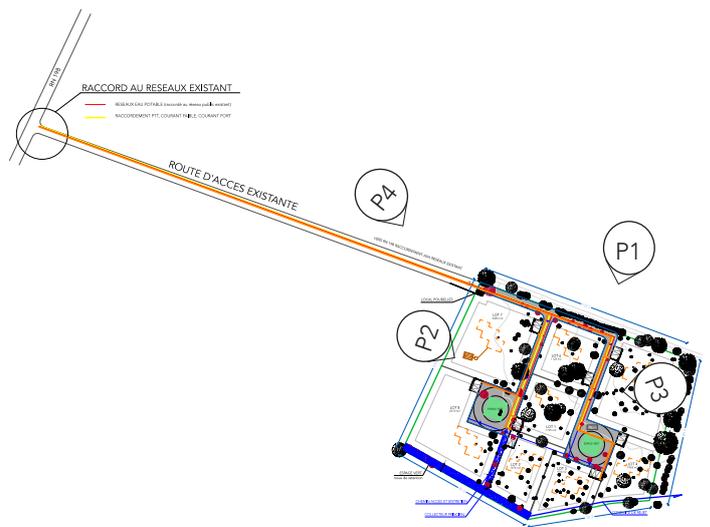
ENVIRONNEMENT
PROCHE

ENVIRONNEMENT
LOINTAIN

P2 P3

P1 P4

Commune de Ghisonaccia



PLAN RÉSEAUX HUMIDES

Echelle : 1/ 500 e

NB :

Le positionnement et la volumétrie des constructions et des accès seront définis dans les permis de construire

- ▲ ENTREE PRINCIPALE
- ◄ ENTREE INDIVIDUELLE (LOT)
- VOIE PRIVEE (5m de large)
- LIMITE CADASTRALE
- HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES HABITATIONS
- LIMITE AEDIFICANDI (4m des limites separatives)
- RESEAUX EAU PUVIALE
- RESEAUX EAU POTABLE (raccordé au réseau public existant)
- LIMITE DES LOTS



N° Reg. Ordre Archi. 171 - RCS BASIA B 353 961 394
FILIPPI Jean - Architecte DESA
Villa "Les Palmiers" - 2024 DEVISIONACCTA
Téléphone : 04 95 57 32 60 - Télécopie : 04 95 34 12 78

PA 8

Maître d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17



PLAN RÉSEAU SEC

Echelle : 1/ 500 e

NB :

Le positionnement et la volumétrie des constructions seront définies dans les permis de construire

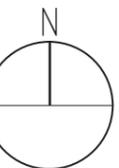
- ▲ ENTREE PRINCIPALE
- ◄ ENTREE INDIVIDUELLE (LOT)
- VOIE PRIVEE (5m de large)
- LIMITE CADASTRALE
- - - - - HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES HABITATIONS
- LIMITE AEDIFICANDI (4m des limites separatives)
- LIMITE DES LOTS
- RESEAUX COURANT FAIBLE
- RESEAUX COURANT FORT

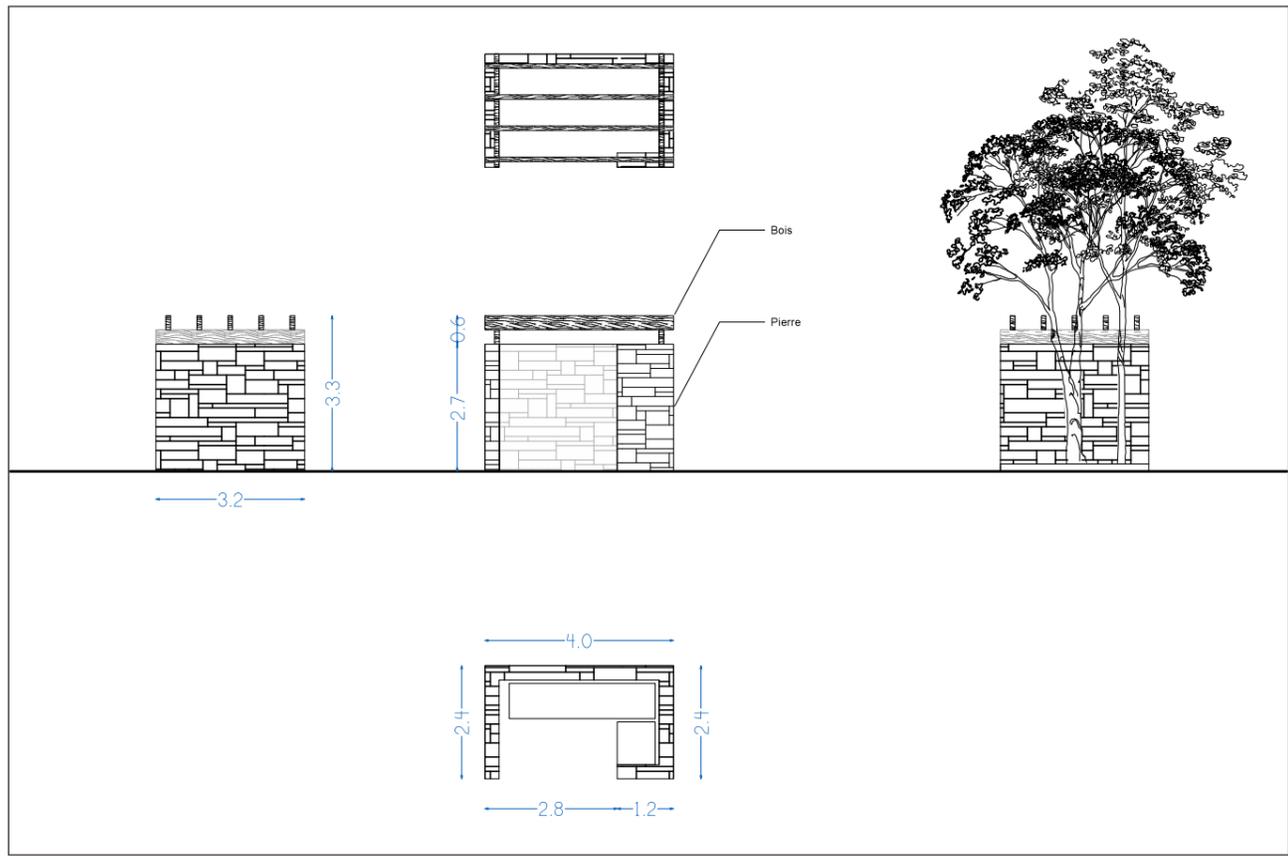
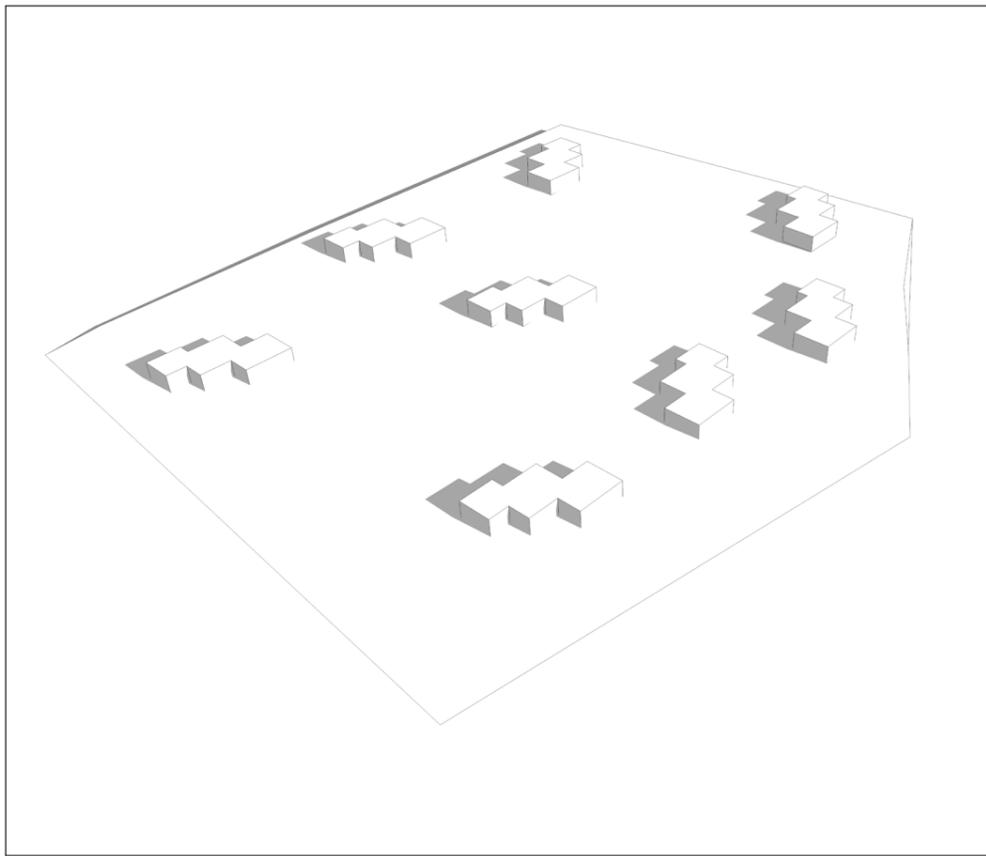


N° Reg. Ordre Archi. 171 - RCS BASIA B 353 961 394
FILIPPI Jean - Architecte DESA
Villa "Les Palmiers" - 20240 PISONACCA
Téléphone : 04 95 57 32 60 - Télécopie : 04 95 34 12 78

PA 8

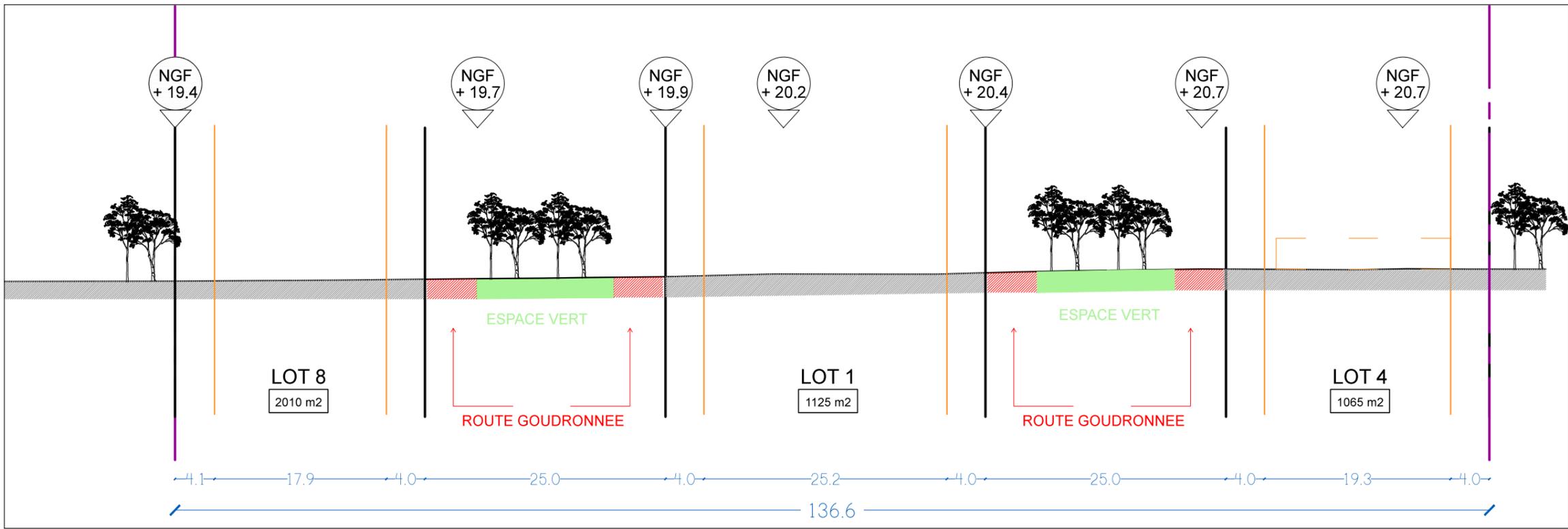
Maître d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17





Détail du local poubelle

Echelle 1:150



Coupe longitudinale

Echelle 1:500

- LIMITE DES LOTS
- LIMITE CADASTRALE
- HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES HABITATIONS
- LIMITE AEDIFICANDI (4m des limites separatives)

PA 5

Maitre d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17

N° Reg. Ordre Archi. 171 - RCS BASIA B 353 961 394
FILIPPI Jean - Architecte DESA
Villa " Les Palmiers " / 20240 GHISONACCIA
Téléphone : 04 95 57 32 60 - Télécopie : 04 95 34 12 78

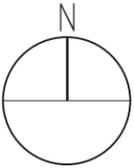
Commune de Ghisonaccia

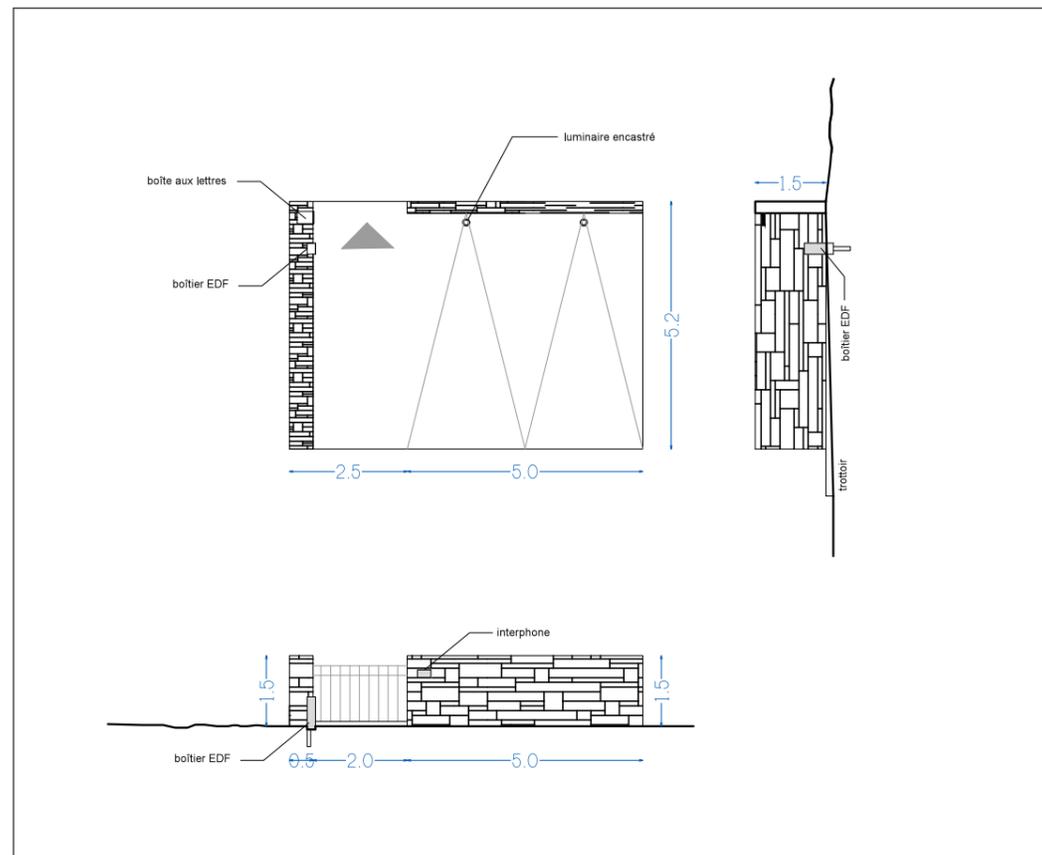
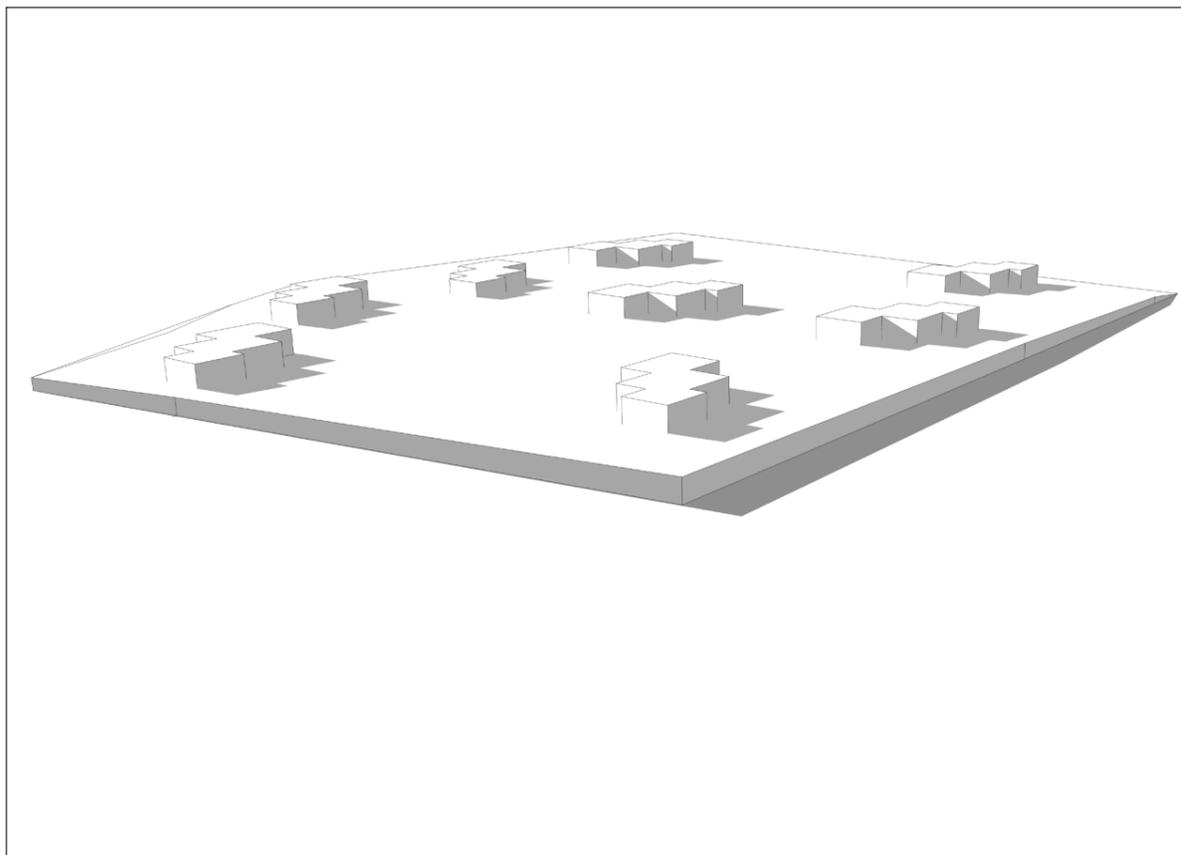
JEAN FILIPPI ARCHITECTE

Villa les Palmiers / 20240 Ghisonaccia
atlasarchi@orange.fr / 0611798779

VUES EN COUPE DU PROJET

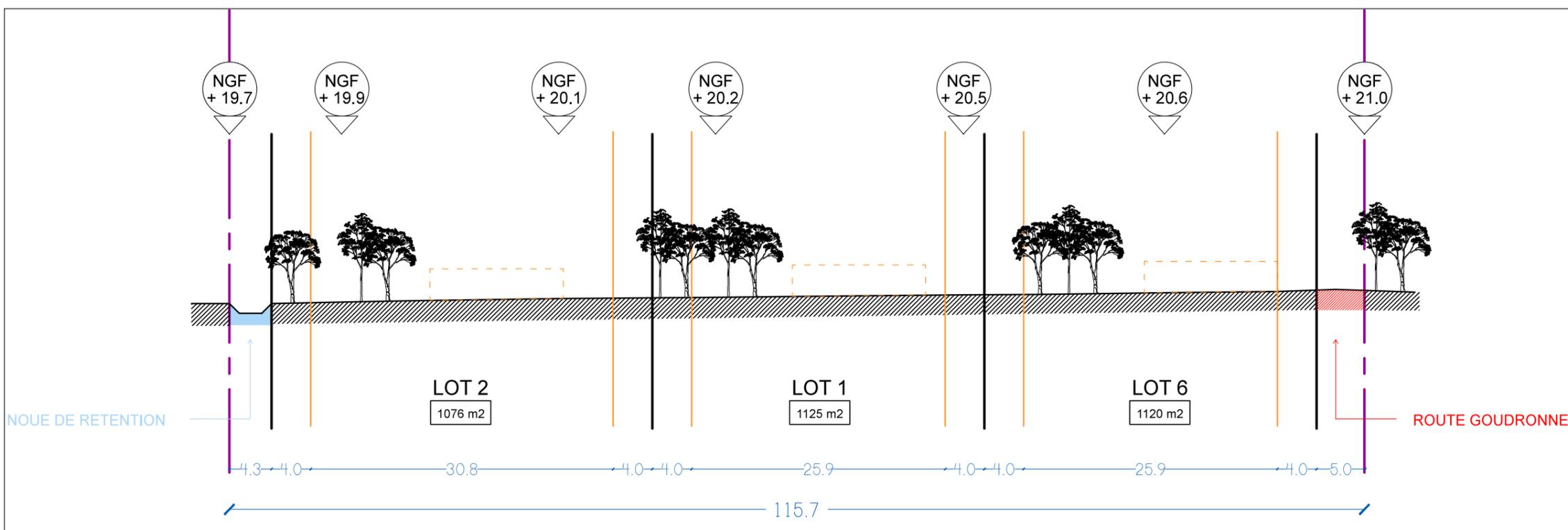
Echelle : -





Détail d'un exemple de portail d'entrée avec stationnement extérieur

Echelle 1:150



Coupe longitudinale

Echelle 1:500

| | |
|--|---|
| | LIMITE DES LOTS |
| | LIMITE CADASTRALE |
| | HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES HABITATIONS |
| | LIMITE AEDIFICANDI (4m des limites separatives) |

PA 5

Maitre d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17

N° Reg. Ordre Archi. 171 - RCS BASIA B 353 961 394
FILIPPI Jean - Architecte DESA
Villa "Les Palmiers" / 20240 GHISONACCIA
Téléphone : 04 95 57 32 80 - Télécopie : 04 95 34 12 78

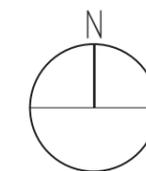
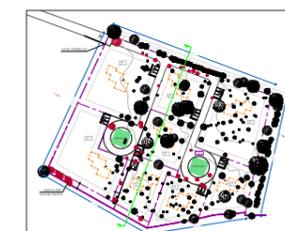
Commune de Ghisonaccia

JEAN FILIPPI ARCHITECTE

Villa les Palmiers / 20240 Ghisonaccia
atlasarchi@orange.fr / 0611798779

VUES EN COUPE DU PROJET

Echelle : -





PA 4

Maître d'ouvrage :
SCI SOLARIA
05.09.17

N° Reg. Ordre Archi. 171 - RCS BASIA B 353 961 384
FILIPPI Jean - Architecte DESA
 Villa "Les Palmiers" - 20240 GHISONACCIA
 Téléphone : 04 95 57 32 60 - Télécopie : 04 95 34 12 78

Commune de Ghisonaccia

JEAN FILIPPI ARCHITECTE

Villa les Palmiers / 20240 Ghisonaccia
 atlasarchi@orange.fr / 0611798779

PLAN DE COMPOSITION

Echelle : 1/ 1500 e

NB :

Le positionnement et la volumétrie des constructions seront définies dans les permis de construire

